Le Bavard

Septembre 2019

Chers parents,

Nous avons eu le bonheur de retrouver nos élèves, la semaine dernière. Tous avaient une mine rayonnante et bien reposée. L'équipe-école a aussi fait le plein d'énergie et a des idées plein la tête pour faire de cette année, une de celle dont on se souviendra.

C'est sous le thème : « Innover pour aller plus loin » que nous sautons à pieds joints dans cette nouvelle aventure!

Il nous fait plaisir de vous présenter le premier Bavard. Vous y trouverez des informations importantes sur les événements à venir et le fonctionnement de notre école. Bonne année scolaire!

Madame Manon & Madame Nancy

Nouvel horaire

L'ajout d'une récréation en après-midi a entraîné un remaniement de l'horaire pour 2019-2020 :

Pavillon Notre-Dame	
AM	7 h 50 à 11 h 21
dîner	11 h 21 à 12 h 36
PM	12 h 36 à 15 h 04

Pavillon Saint-Joseph	
AM	7 h 53 à 11 h 24
dîner	11 h 24 à 12 h 39
PM	12 h 39 à 15 h 07

Lorsqu'un élève est en retard, il doit se présenter au secrétariat où son retard sera consigné à l'agenda. Nous vous rappelons que la ponctualité est gage de réussite.

Absences / Retards des élèves

Nous vous rappelons que pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant, il est essentiel d'aviser le secrétariat de l'école avant 8 h le matin ou avant 13 h pour la période de l'après-midi.

Vous pouvez laisser un message vocal au :

Poste 4041 —Pavillon Notre-Dame

Poste 4031 —Pavillon Saint-Joseph

Ce message sera transmis à l'enseignant de votre enfant, de même qu'au service de garde.

Départ des enfants durant la journée

Si votre enfant doit quitter pendant un cours, vous devez vous présenter au secrétariat. Nous aviserons l'enseignant(e) de votre arrivée et noterons le départ de votre enfant afin de justifier son absence.

Toutefois, si vous venez chercher votre enfant **à la fin des cours**, soit à **11 h 20** ou à **15 h05** et qu'il est inscrit au service de garde et/ou à la surveillance du midi, vous devez vous présenter à la **porte du service de garde**. C'est l'éducatrice du service de garde ou la surveillante d'élèves qui notera son départ.

Même si vous venez attendre votre enfant pour qu'il quitte immédiatement à la cloche, vous devez suivre la procédure ci-dessus. Par mesure de sécurité, **aucune exception** ne peut être tolérée.

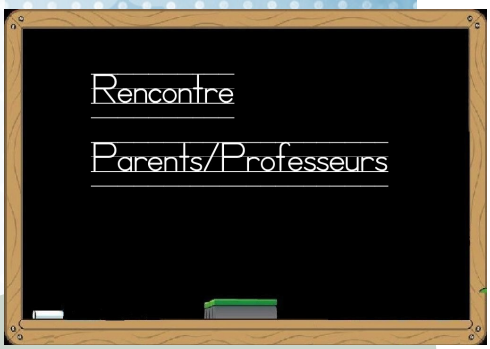

Rencontres Parents-Enseignant

Les rencontres parents/ enseignants auront lieu :

- Le **4 septembre, 18h45** pavillon Saint-Joseph
- Le **5 septembre, 19h** pavillon Notre-Dame

L'assemblée générale des parents, pour les deux pavillons, se déroule à Notre-Dame, le 5 septembre à 18h30.

Le Bavard—septembre 2019

DÉBARCADÈRE / RAPPEL DE SÉCURITÉ

Par mesure de sécurité, le stationnement du pavillon Notre-Dame ne doit **JAMAIS** être utilisé par les parents, ni servir de débarcadère.

Pavillon Notre-Dame: Les parents doivent déposer

- Sur la rue Saint-Charles : les élèves inscrits au service de garde
- Sur la rue Saint-Paul : les élèves marcheurs

Pavillon Saint-Joseph: Les parents doivent déposer les élèves sur les rues Saint-Charles, Saint-Paul ou Notre-Dame.

Assurez-vous de respecter la signalisation municipale afin d'éviter les contraventions. Particulièrement, nous portons à votre attention qu'il est interdit de s'arrêter sur la rue Saint-Paul, côté autobus.

Du nouveau pour les parents

Nous sommes heureux de vous présenter le coin des parents. Cet espace, spécialement conçu pour vous, regorge de livres de références pouvant être empruntés. Ces ouvrages nous ont été recommandés par notre équipe de professionnels.

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat du pavillon Saint-Joseph pour de plus amples renseignements.

Bonne lecture !

Dates à retenir :

- **16, 17 et 18 septembre:** Photos scolaires (info à venir)
- **27 septembre :** Journée pédagogique
- **15 octobre :** Rencontre du conseil d'établissement **19 h,** pavillon Notre-Dame

Le Bavard—septembre 2019
Espace « Service de garde / Surveillance du dîner »

Responsable du service de garde:
Myliane Lefebvre, technicienne en service de garde
514 380-8899, poste 4038 / sdg.notredame@csdgs.qc.ca

Inscription aux journées pédagogiques

Sous peu, un courriel vous parviendra vous invitant à faire l'inscription aux journées pédagogiques du mois de septembre au mois de décembre 2019.

Inscription ou modification au dossier

Pour que l'inscription ou la modification au dossier soit valide, le document devra être complété, signé et remis à la technicienne du service de garde. L'inscription ou le changement sera effectif à compter de la 6e journée ouvrable suite à la réception du document. Aucune inscription ne sera acceptée s'il subsiste un solde au compte soit pour le service de garde ou à la surveillance du midi de l'école ou d'une autre école de la commission scolaire.

Circulation dans l'école

Aucune circulation n'est autorisée à l'intérieur de l'école. Aucun retour au local de classe n'est permis pour récupérer un effet oublié tel qu'un objet, un livre, un devoir, un agenda, etc.

Facturation

Afin d'assurer l'autofinancement du service, les paiements devront être réguliers et couvrir les sommes demandées dans les délais prévus, soit 30 jours. Advenant le cas où un parent ne respecte pas cette condition, celui-ci ne pourra pas se prévaloir du service de garde pour son enfant et nous acheminerons le dossier au service de re-couvrement de la commission scolaire. Dans l'éventualité où les retards de paiements sont répétitifs (**plus de 3 reprises)**, nous déterminerons des dates de paiements pour les mois à venir afin de régulariser le solde.
Si un parent vit des difficultés financières, il est prié de communiquer rapidement avec la technicienne du service de garde afin de prendre des arrangements.

Pour toute question, vous pouvez consulter le guide d'information du service de garde et de la surveillance du midi sur le site de l'école : https://ndj.csdgs.qc.ca/service-de-garde-surveillance-du-midi/guide-et-reglements/